Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (2000)

Heft: 134

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles Fédérales

INITIATIVES

Le Conseil fédéral propose au parlement de rejeter l'initiative populaire La Santé à un prix abordable du Parti socialiste, sans lui opposer de contre-projet. Elle coûterait trop cher à la Confédération.

La Commission de politique extérieure du Conseil des États, par 11 voix contre 2, a balayé l'initiative demandant d'entamer sans délai les négociations d'adhésion à l'UE.

Le National a refusé, par 79 voix contre 61, de donner suite à l'initiative parlementaire du Zürichois Andreas Gross. Ce dernier, leader du GSsA, proposait de mettre le service civil sur un pied d'égalité avec le service militaire.



Le Conseil fédéral a rejeté l'initiative populaire *Pour une durée du travail réduite* (36 h par semaine) de l'Union syndicale. La durée du travail est de la compétence des travailleurs sociaux et un passage brutal aux 36 heures nuirait à l'économie.

RÉFÉRENDUMS

Les signatures demandant un référendum contre la loi sur le personnel de la Confédération ont été déposées à Berne. Le référendum sera soumis au vote le 26 novembre.

Le Groupe pour une Suisse sans armée se prépare à lancer un référendum contre l'armement des sol-

dats suisses à l'étranger.

Décisions

Le Conseil national:

- a mis sous toit une révision de la loi sur l'impôt anticipé sur le rendement des fonds de rénovation des propriétés par étage.
- a maintenu deux divergences dans la loi sur la

libre circulation des avocats. Il veut une garantie absolue du secret professionnel et la plus grande transparence dans l'information des clients sur les honoraires.

- a accepté par 119 voix contre 2 et 9 abstentions, la signature d'accords de coopération policière avec l'Allemagne, l'Autriche et le Liechtenstein.
- a refusé par 102 voix contre 69, de retirer aux organisations de protection de l'environnement leur droit de recours en matière de construction et de planification.
- en matière de naturalisation, a adopté par 102 voix contre 83, une motion demandant que soit étudiée l'introduction d'un droit de recours.
- a donné son accord au dépot de la candidature de la région Jungfrau-Aletsch sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO:

 a décidé d'introduire par étapes à partir de janvier 2002, le nouveau système de salaire au mérite dans l'administration fédérale.

Affaires étrangères

Les négociations continuent à Bruxelles sur les dossiers fiscaux et douaniers. Deux domaines font l'objet de revendications pesantes de l'UE: l'évasion fiscale et la contrebande. Berne refuse d'instaurer une déclaration fiscale automatique



avec l'UE comme le préconisent certains pays dont la France. Par contre, elle est prête à envisager un prélèvement à la source des revenus dégagés par les capitaux européens investis en Suisse.

JUSTICE ET POLICE

Les policiers suisses pourront être armés lors d'opérations de maintien de la paix à l'étranger.

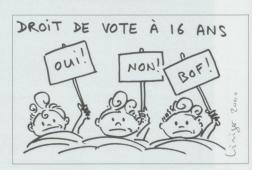
La justice suisse a inculpé un des fils de l'ancien dictateur nigérian Sani Abacha, de corruption et blanchiment d'argent. L'affaire porte sur des milliards de dollars et implique une centaine de banques dans le monde.

Pour lutter contre la grande criminalité, le Ministère public de la Confédération et la police fédérale ont besoin de plus de moyens. Le MPC qui compte 21 postes, prévoit de recruter 90 personnes à fin 2004.

L'OFP devrait créer 50 à 90 postes d'ici 2004.

Au cours de sa deuxième année d'activité, 370 cas de présomption sont parvenus au Bureau de communication en matière de blanchiment. La plupart ont été annoncés par les banques.

INTÉRIEUR



Par 89 voix contre 79, le National a refusé de donner suite à une motion qui demandait d'accorder le droit de vote dès l'âge de 16 ans.

Les coûts de l'assurance-maladie obligatoire ont augmenté de 3,9 % en 1999. La conseillère fédérale Ruth Dreifuss est favorable à ce que les médecins travaillent trois ans en milieu hospitalier avant de pouvoir ouvrir un cabinet. Cette mesure temporaire empêchera une vague d'installations.

Le projet de loi qui prévoit l'égalité de traitement des personnes handicapées est mis en consultation. La loi met l'accent sur la suppression des barrières architecturales, et le droit de saisir la justice si la loi n'est pas respectée. Il faudra aussi adapter les transports et les billetteries.

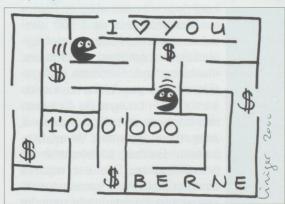
AVS facultative. Le Cercle des Suisse de

l'étranger bénéficiant de l'assurance sera restreint. Mais les chambres ont décidé que seules les personnes vivant dans un pays de l'UE en seront exclues. Par ailleurs, la cotisation minimale a été doublée, passant à 648 francs par année.

Le National est favorable à une assurance-maternité couvrant 14 semaines pour les femmes qui exercent une activité lucrative. C'est un nouveau projet en discussion. Contrairement au National, le Conseil des États a décidé de soutenir un congé de 8 semaines.

FINANCES

Le virus informatique « I love you » qui a sévi début mai, a causé pour environ un million de francs de dégâts à l'administration fédérale. Il a fallu débourser un demi-million de francs pour actualiser l'antivirus de quelque 25 000 PC.



Le Conseil fédéral a transmis au parlement un projet de frein à l'endettement qui doit permettre d'éviter les déficits structurels à l'avenir. Le Conseil fédéral met en consultation un avant-projet de loi qui règlemente le traitement des avoirs non



revendiqués. Les banques et assurances seront tenues de rechercher activement les clients dont elles n'ont plus de nouvelles depuis huit ans. Après trois ans de recherches infructueuses, elles devront dénoncer ces avoirs à un centre d'information. Cinquante ans après le dernier contact avec le client, les fonds seraient transférés à la Confédération.

ARMÉE

Le Conseil fédéral a adopté une convention de coopération en matière d'armement avec la France, qui est devenue, en 1999, notre principal fournisseur de matériel militaire.

Le National a inscrit dans l'ordonnance sur le service de vol, les règles concernant l'instruction des opérateurs de drones. Celle-ci dure 143 jours (42 jours pour les pilotes

brevetés). Cette fonction est ouverte aux femmes.

TRIBUNAL

FÉDÉRAL

Le Tribunal fédéral des assurances précise dans un arrêté que les parents d'enfants handicapés ont droit à la prise en charge par l'Al des frais d'adapta-

tion d'un véhicule à moteur.

Le Tribunal fédéral estime qu'un avocat ne doit plus prêter serment dans plusieurs cantons où il veut plaider. Les certificats de capacité cantonaux sont valables sur tout le territoire suisse.

La loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions ne saurait soulager toute la misère du monde. Le TF vient de rejeter le recours d'un Bosniaque émigré en Suisse après la guerre. Ce dernier souffre de troubles du comportement suite aux tortures subies dans un camp en Bosnie-Herzégovine. Il demandait que des séances de psychothérapie, des frais de traduction et de déplacement, soient pris en charge par l'AVI.

REQUÉRANTS

ET IMMIGRÉS

En 1999, la Confédération a dépensé 191 millions de francs pour le remboursement des coûts de santé engendrés par les requérants d'asile.

Depuis début juin, un centre accueille les passagers interdits d'entrée à l'aéroport de Zürich. Les frais d'entretien (180 francs par personne et par jour) seront pris en charge par les compagnies aériennes qui les ont transportés.

Les demandes d'asile ont à nouveau baissé en juin, pour atteindre 1 177 cas, soit 358 de moins qu'en mai.

FONDS EN

DÉSHÉRENCE

Estimant que les rapports de la commission Bergier donnent une fausse image de la Suisse pendant la période 1939-1945, la communauté d'intérêts Suisse-Seconde Guerre mondiale a déposé une pétition à Berne. Elle demande au Conseil fédéral de soumettre ces rapports à une critique détaillée, et de rendre justice à la réalité. Elle demande que tous les travaux et procès-verbaux ainsi que les travaux de recherche de tiers soient archivés en bonne et due forme.

NB. Les francs mentionnés sont des francs suisses.

Henriette Germain-Nicolet